

Politique de commandite

Le Groupe Rémabec est un regroupement d'entreprises bien enracinées dans son milieu. Au fil des ans, les entreprises du Groupe Rémabec se sont fait un devoir d'encourager le dynamisme des différents événements, organismes et partenaires qui sont primordiaux pour la vitalité et le développement de nos communautés. Si vous désirez être supporté par le programme de commandites du Groupe Rémabec, nous vous invitons à consulter la politique de commandite et à remplir le formulaire.

Les créneaux d'intervention retenus par le Groupe Rémabec sont :

- La culture
- Le développement régional
- L'éducation
- L'environnement et le développement durable
- Les partenaires socio-économiques humanitaires
- La santé
- Le sport

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le Groupe Rémabec soutient la vie culturelle, sociale et économique des régions où il est en opération par l'entremise de dons et de commandites.

Attribution

L'attribution de dons et commandites par le Groupe Rémabec doit viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- exercer son rôle d'entreprise citoyenne ;
- augmenter sa notoriété
- maintenir ou améliorer les relations avec le milieu ;
- faire la promotion de ses orientations, activités ou développement;

Exclusions :

- Organisme, événement ou projet qui ne satisfait pas aux exigences liées aux secteurs et orientations privilégiés;
- Organisme, événement ou projet concernant un seul individu (bénéfice personnel);
- Demandes expédiées en vrac ou non personnalisées;

Processus de gestion des demandes de dons et commandites

Le processus de gestion des demandes comporte cinq étapes :

1. la réception de la demande ;
2. l'analyse et la recommandation ;
3. la réponse au demandeur ;
4. la négociation d'une entente, s'il y a lieu ;
5. le suivi.

Pour donner la chance au plus grand nombre et à la plus grande variété d'organismes possible, les demandes récurrentes qui visent la même activité d'une année à l'autre peuvent être refusées. Les demandes nous étant soumises moins de quatre (4) semaines avant la tenue d'un événement seront refusées.

De plus, une demande ne peut être acceptée qu'une seule fois par année par le Groupe Rémabec. Même si une demande est adressée à plusieurs entreprises du Groupe Rémabec simultanément, elle sera traitée comme une seule et même demande et pourra donc recevoir une seule réponse positive.

Réception de la demande

Pour assurer le traitement de la demande, il est nécessaire de remplir le formulaire qui se trouve sur le site Web du Groupe Rémabec à l'adresse suivante : www.remabec.com

Les lettres circulaires ne sont pas traitées.

Le directeur des communications et des relations publiques du Groupe Rémabec est responsable du traitement des demandes conformément à la présente politique.

Analyse et recommandation

L'analyse des dossiers se fait selon les critères et les règles établis par la présente politique. Les critères de sélection des commandites sont notamment la possibilité de rejoindre le public visé par l'activité ou l'événement et le rapport entre le montant demandé et le retour sur l'investissement.

Le Groupe Rémabec peut, tout au long de l'analyse du dossier, requérir les informations qu'il juge nécessaires pour compléter ledit dossier. Le défaut de collaborer du demandeur peut entraîner le rejet de la demande soumise. Aucun don ou commandite n'est automatiquement renouvelé. Toute demande de renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle analyse.

Pour chaque demande de commandite acceptée, le Groupe Rémabec a le pouvoir d'exiger des pièces justificatives attestant de la visibilité et des retombées accordées.

Le demandeur doit s'engager à associer l'image du Groupe Rémabec tel qu'il a été convenu et selon les normes de l'entreprise. Le demandeur doit également s'engager à faire approuver par le Groupe Rémabec les logos et visuels, ou toute autre information, diffusés dans les médias écrits et électroniques, sites Internet, documents ou dans tout autre outil non décrit dans la demande initiale, et ce, préalablement à la diffusion.

Notes particulières :

Le fait qu'un organisme réponde à tous les critères énumérés précédemment ne garantit aucunement une réponse favorable de la part du Groupe Rémabec.

Celui-ci se réserve le droit de refuser une demande en tout temps et sans aucune justification de sa part.

Le Groupe Rémabec se réserve le droit de prendre tout le temps nécessaire et raisonnable pour l'étude d'une demande qui lui est adressée.

Vu le volume très élevé de demandes, le Groupe Rémabec ne peut garantir une réponse dans l'éventualité d'un refus de la demande.